



Ordonnance de télécom CRTC 2005-97

Ottawa, le 10 mars 2005

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes de révisions tarifaires suivantes à compter de la date de la présente ordonnance. Des pages de tarif révisées doivent être déposées immédiatement.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Canada	6853	le 25 février 2005
Bell Canada	6854	le 1 ^{er} mars 2005
Cochrane Telecom Services	49	le 28 février 2005
Mornington Communications Co-operative Limited	36	le 25 février 2005
Mornington Communications Co-operative Limited	37	le 1 ^{er} mars 2005
Prince Rupert City Telephones	87	le 1 ^{er} mars 2005
Le Téléphone de St-Éphrem inc.	35	le 28 février 2005
Le Téléphone de St-Liboire de Bagot Inc.	37	le 3 février 2005
La Compagnie de Téléphone de St-Victor	33	le 28 février 2005
TELUS Communications Inc.	167	le 28 février 2005
TELUS Communications Inc.	542	le 28 février 2005

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>